



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le douzième jour de septembre deux mille onze, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Judes Landry, préfet suppléant
- M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
- M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière
- M^{me} Charlotte Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe
- M^{me} Mélanie Lévesque, secrétaire

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Judes Landry, préfet suppléant de la MRC de La Haute-Gaspésie. M^{me} Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO 7189-09-2011

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet suppléant procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en y ajoutant à *Affaires nouvelles* le point « *Lettre de remerciement pour M^{me} Nathalie Normandeau* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 7190-09-2011

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2011 avec ajournement

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2011 avec ajournement a été courriellé à chacun des maires le 10 août 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2011 avec ajournement du Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

RAPPORT DU PRÉFET ACTIVITÉ-BÉNÉFICE : LA VILLE DE QUÉBEC SOLIDAIRE DES GASPÉSIENS, TENUE LE 13 JUILLET 2011, À QUÉBEC

Étant donné l'absence de M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, lors de cette séance, le rapport du préfet relativement à l'activité-bénéfice : *La Ville de Québec Solidaire des Gaspésiens*, tenue le 13 juillet 2011, à Québec est reporté à une séance ultérieure.

MRC

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES

RÉSOLUTION NUMÉRO 7191-09-2011

Listes des comptes MRC

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 37 952.08\$

Comptes payés, pour un total général de 1 454 650.97\$

Paiements par dépôts directs, pour un total général de 34 069.72\$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la rencontre de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

RESOLUTION NUMERO 7192-09-2011

Appui, MRC du Domaine-du-Roy - assujettissement des routes forestières au décret de la construction

CONSIDÉRANT la résolution n^o 2011-158 de la MRC du Domaine-du-Roy relativement à l'assujettissement des routes forestières au décret de la construction;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie vit sensiblement les mêmes réalités que la MRC du Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie rencontrera des problématiques semblables à celle de la MRC du Domaine-du-Roy relativement à l'assujettissement des routes forestières au décret de la construction par le gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie les démarches entreprises par la MRC du Domaine-du-Roy afin de demander au gouvernement du Québec de soustraire l'aménagement et l'entretien des routes forestières au décret de la construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7193-09-2011

Appui, MRC de Rimouski-Neigette – projet de loi 121/heures de circulation de véhicules hors route

CONSIDÉRANT la résolution n° 11-116 de la MRC de Rimouski-Neigette concernant le projet de loi 121 relatif aux heures de circulation des véhicules hors route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, pour les mêmes raisons que la MRC de Rimouski-Neigette, est d'avis, elle aussi, qu'il est de la responsabilité de l'autorité qui perçoit ces droits, de légiférer, d'adopter des règlements et de voir à leur application;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie les démarches entreprises par la MRC de Rimouski-Neigette concernant le projet de loi 121 relatif aux heures de circulation des véhicules hors route.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7194-09-2011

Appui, MRC du Rocher-Percé – FADT Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 2011-2012/volet local

CONSIDÉRANT la résolution n° 11-07-147-E de la MRC du Rocher-Percé concernant le Fonds d'aide au développement du territoire (FADT) Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine 2011-2012/volet local;

CONSIDÉRANT QUE les villes et municipalités de notre région administrative sont et demeurent des partenaires majeurs dans la mise en œuvre des programmes d'aide à l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE la main d'œuvre financée par le programme FADT constitue une forme d'aide importante pour les villes et les municipalités du territoire leur permettant ainsi d'améliorer les infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial que ce programme d'aide réponde aux besoins de tous les acteurs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a connu, elle aussi, des difficultés liées au recrutement de personnel pour les FADT;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie les démarches entreprises par la MRC du Rocher-Percé auprès d'emploi-Québec concernant l'assouplissement des critères d'admissibilité du programme FADT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7195-09-2011

Gala de la Reconnaissance Desjardins de la Chambre de Commerce de La Haute-Gaspésie et Pacte rural

CONSIDÉRANT la demande de participation, déposée à la MRC de La Haute-Gaspésie par la Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie dans le cadre de sa principale activité de financement;

CONSIDÉRANT l'intérêt que suscite la neuvième édition du Gala de la Reconnaissance Desjardins de la Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE participe financièrement à la neuvième édition du Gala de la Reconnaissance Desjardins de la

Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie en accordant une somme de 2 000 \$ à la Chambre de commerce.

Lequel montant sera pris de la manière suivante :

- 1 000 \$ dans le budget du Pacte rural régional 2011-2012;
- 500 \$ dans le poste budgétaire 2110349;
- 500 \$ dans les postes budgétaires 2190348 et 2690348.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7196-09-2011

Fondation UQAR – Participation de la MRC au programme de bourses de la Fondation

CONSIDÉRANT QUE la participation de la MRC de La Haute-Gaspésie au programme des bourses de la Fondation de l'UQAR;

CONSIDÉRANT la demande relative au soutien financier des étudiantes inscrites au baccalauréat en sciences infirmières adressé à la Fondation par l'UQAR;

CONSIDÉRANT la demande de permission de décapitaliser la somme de 4 000\$ amassée depuis le premier afin de la remettre sous forme de bourses aux étudiantes de la Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise la Fondation de l'UQAR à décapitaliser la somme de 4 000\$ afin de la remettre en bourses aux étudiantes inscrites au baccalauréat en sciences infirmières;
2. demande que la Fondation s'engage à remettre ces bourses à des étudiantes résidant en Haute-Gaspésie;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7197-09-2011

UQAR – Demande d'appui dans le cadre du projet et d'une démarche de financement soumis au consortium OURANOS relativement au développement d'outils de zonage reliés au risque de submersion

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont la responsabilité de l'aménagement du territoire et qu'elles doivent déterminer les zones où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières et mettre en place des mesures visant à limiter les risques y étant associés;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie borde les berges du fleuve St-Laurent et que plusieurs secteurs sont affectés par la problématique des risques côtiers;

CONSIDÉRANT QUE le projet de recherche mis en place par la Chaire de recherche en géoscience côtière de l'Université du Québec à Rimouski prévoit développer des outils adaptés au phénomène de submersion côtière;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs reliés à ce projet rejoignent les préoccupations de la MRC de La Haute-Gaspésie en termes de connaissance des incidences des changements climatiques, de mesures de prévention à mettre en place et d'identification des secteurs à risques;

CONSIDÉRANT QUE pour la mise en place de ce projet, la Chaire de recherche en géoscience côtière de l'Université du Québec à Rimouski demande à la MRC de La Haute-Gaspésie de lui signifier son appui et son intérêt à participer à la démarche;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. appuie la Chaire de recherche en géoscience côtière de l'Université du Québec à Rimouski dans le développement et la réalisation du projet de recherche relié au phénomène de submersion côtière;
2. confirme son intérêt de participer à cette démarche par le biais des rencontres prévues dans la proposition de projet;
3. autorise l'aménagiste de la MRC, Mme Karine Thériault, à participer aux rencontres prévues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7198-09-2011

Centre d'avalanche de La Haute-Gaspésie – Demande d'appui renouvelé au projet FNI de patrouille bénévole de recherche et de sauvetage hivernal dans les Chic-Chocs

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est engagée depuis de nombreuses années dans l'amélioration de la sécurité des travailleurs et des usagers dans l'arrière-pays;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a été le promoteur du projet d'implantation du Centre d'avalanche de La Haute-Gaspésie qu'elle a supporté jusqu'en 2006;

CONSIDÉRANT QU'en 2008, la MRC de La Haute-Gaspésie a commandé à l'Université du Québec à Chicoutimi une étude sur la capacité d'intervention en cas d'urgence dans les Chic-Chocs;

CONSIDÉRANT QU'en 2010, la MRC a mandaté le Centre d'avalanche pour la réalisation d'un projet pilote de sécurité hivernale dans la région;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative d'une patrouille bénévole de recherche et sauvetage hivernal découle directement de ce dernier projet;

CONSIDÉRANT QUE la patrouille vise à créer une capacité interopératoire de réponse aux situations d'urgences dans les Chic-Chocs impliquant des secouristes en provenance d'organismes qui opèrent déjà dans l'arrière-pays et de membres de la communauté, des utilisateurs du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE ce modèle d'intervention d'urgence, calqué sur les bonnes pratiques de l'industrie, est une proposition gagnante pour l'amélioration de la sécurité hivernale dans l'arrière-pays de notre région;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE renouvelle son appui au Centre d'avalanche de La Haute-Gaspésie dans les démarches qu'il a entrepris pour l'obtention de financement pour le projet FNI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

RESOLUTION NUMERO 7199-09-2011

Pacte rural, modification de la résolution numéro 6637-04-2010 titrée Pacte rural, projet Une municipalité accueillante!

CONSIDÉRANT que l'on doit modifier la résolution numéro 6637-04-2010 titrée *Pacte rural, projet Une municipalité accueillante!*;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet, déposé dans le cadre du Pacte rural par la municipalité de La Martre, était estimé à 15 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel du projet s'élève à 11 400 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie le dernier paragraphe de la résolution numéro 6637-04-2010 titrée *Pacte rural, projet Une municipalité accueillante!* de la manière suivante :

...accorde une aide financière, non remboursable, de 11 400 \$ à la Municipalité de La Martre, pour le projet Une municipalité accueillante!, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2010-2011 de la Municipalité de La Martre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7200-09-2011

Pacte rural, projet Déménagement de la Société d'Histoire et d'Archéologie des Monts

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Société d'Histoire et d'Archéologie des Monts pour le projet *Déménagement de la Société d'Histoire et d'Archéologie des Monts*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière, non remboursable, de 20 000\$ à la Société d'Histoire et d'Archéologie des Monts pour le projet *Déménagement de la Société d'Histoire et d'Archéologie des Monts*, lequel montant sera réparti de la manière suivante :

- ↘ 10 000 \$ à même le budget du Pacte rural 2011-2012 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;
- ↘ 10 000 \$ à même le budget du Pacte rural de la Ville de Cap-Chat (5 000 \$ en 2011-2012 et 5 000 \$ en 2012-2013).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7201-09-2011

Pacte rural, projet Mise en place d'un service d'accueil et d'intégration de la personne immigrante

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la MRC de La Haute-Gaspésie pour le projet *Mise en place d'un service d'accueil et d'intégration de la personne immigrante*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière, non remboursable, de 10 000 \$ à la MRC de La Haute-Gaspésie pour le projet *Mise en place d'un service d'accueil et d'intégration de la personne immigrante*, lequel montant sera réparti de la manière suivante :

- ↘ 1 000 \$ à même le budget du Pacte rural régional 2011-2012;
- ↘ 9 000 \$ à même le budget du Pacte rural régional 2012-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7202-09-2011

Pacte rural, projet Ensemble pour aller plus loin!

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Les Productions de la Salle Comble et l'École de musique Miransol pour le projet *Ensemble pour aller plus loin!*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière, non remboursable, de 10 000\$ aux Productions de la Salle Comble et à l'École de musique Miransol pour le projet *Ensemble pour aller plus loin!*, lequel montant sera puisé dans le budget du Pacte rural 2011-2012 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7203-09-2011

Fonds de soutien aux territoires en difficulté, dossier Comité de développement de Marsoui (FSTD-11/07-03)

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée au comité de priorisation pour créer des outils de qualité qui favoriseront le développement économique, culturel et touristique de la Municipalité de Marsoui;

CONSIDÉRANT QUE le projet du comité de développement bonifie l'offre d'hébergement de la municipalité en triplant la capacité d'accueil;

CONSIDÉRANT QUE le projet consolide deux emplois saisonniers;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet d'améliorer la qualité des spectacles offerts dans le cadre de l'activité : *Le Rendez-vous des arts Marsois*;

CONSIDÉRANT QUE le financement est confirmé par les autres partenaires au dossier;

CONSIDÉRANT QUE le projet dans son ensemble contribue à faire de Marsoui un arrêt incontournable pour les visiteurs et ainsi bonifier le développement de son économie;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de priorisation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELIE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde, à l'organisme *Comité de développement de Marsoui*, une aide financière de 24 000\$, puisée à même le Fonds de soutien aux territoires en difficulté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7204-09-2011

Adoption du rapport d'activités de Haute-Gaspésie en Forme pour l'année 2010-2011

CONSIDÉRANT la présentation, au conseil des maires, du rapport d'activités de Haute-Gaspésie en Forme pour l'année 2010-2011

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le rapport d'activités de Haute-Gaspésie en Forme tel que présenté par la coordonnatrice du projet Haute-Gaspésie en Forme.

Qu'une copie de ce rapport d'activités soit déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote A-502.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7205-09-2011

Adoption du budget de Haute-Gaspésie en Forme pour l'année 2011-2012

CONSIDÉRANT la présentation du budget 2011-2012 de Haute-Gaspésie en Forme par la coordonnatrice du projet Haute-Gaspésie en Forme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le budget 2011-2012 de Haute-Gaspésie en Forme tel qu'il a été présenté.

Qu'une copie de ce budget soit déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote A-503.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7206-09-2011

Adoption du plan d'activités de Haute-Gaspésie en Forme pour l'année 2011-2012

CONSIDÉRANT le dépôt du plan d'activités de Haute-Gaspésie en Forme pour l'année 2011-2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le plan d'activités de Haute-Gaspésie en Forme pour l'année 2011-2012 tel que déposé.

Qu'une copie de ce plan d'activités soit déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote A-504.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7207-09-2011

Location d'un local pour les opérations de Haute-Gaspésie en Forme

CONSIDÉRANT l'espace insuffisant au centre administratif de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de louer un local pour les opérations de Haute-Gaspésie en Forme;

CONSIDÉRANT la proposition de la Municipalité de Marsoui relativement à la location d'un espace bureau, à raison de 200 \$ par mois;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Renée Deschênes, à signer, avec la Municipalité de Marsoui, un bail de location pour l'espace bureau disponible pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 30 juin 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7208-09-2011

Protocole d'entente entre la CRÉGÎM et la MRC relativement au projet ATI-Haute-Gaspésie, Projets ciblés 2011-2012 du plan d'action de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, entente générale de financement de la coordination et de l'entente annuelle de financement 2011-2012 de la coordination – Approbation et désignation de la directrice générale et secrétaire-trésorière comme signataire des ententes liant la MRC et la CRÉGÎM

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente relatif aux projets ciblés 2011-2012 du plan d'action de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale a été transmis à la MRC de La Haute-Gaspésie par la CRÉGÎM;

CONSIDÉRANT QU'une entente générale de financement relative à la coordination de *l'Approche territoriale intégrée (ATI)* en développement social a été transmise à la MRC par la CRÉGÎM;

CONSIDÉRANT QU'une entente annuelle de financement 2011-2012 pour le poste de coordination de *l'Approche territoriale intégrée (ATI)* en matière de développement social a été transmise à la MRC par la CRÉGÎM;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve le présent protocole et les ententes soumis;
2. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Renée Deschênes, à signer ledit protocole et ententes ainsi que tous les documents s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REVENUS DES DROITS DE COUPE, ENTENTE DE GESTION AVEC LE GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF SHICK SHOCK

Sur avis du conseil des maires, une rencontre de travail relativement au dossier des revenus de droits de coupe et de l'entente de gestion avec le Groupement Forestier Coopératif Shick Shock est fixée le 5 octobre 2011, à 19h, à la salle de conférences 1 du centre administratif de la MRC.

AVIS RELATIVEMENT À UNE INFRACTION AU RÈGLEMENT SUR LE MESURAGE DES BOIS RÉCOLTÉS DANS LES FORÊTS DU DOMAINE DE L'ÉTAT

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que la MRC a reçu, du MRNF, un avertissement concernant le *Règlement sur le mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État*. Elle informe également le conseil qu'un suivi a été fait auprès du Groupement Forestier Coopératif Shick Shock puisque celui-ci est mandaté par la MRC afin de réaliser les travaux relatifs à la convention d'aménagement forestier. De plus, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la réponse du Groupement Forestier Coopératif Shick Shock qui s'engage à prendre les mesures nécessaires pour qu'un tel événement ne se reproduise plus dans le respect des conditions qui le lie à la MRC par contrat.

RESOLUTION NUMERO 7209-09-2011

Politique de soutien financier aux organismes à but non lucratif dans le cadre d'activités ponctuelles, Tenue du Salon communautaire de la Table des organismes communautaires de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée au comité consultatif de la « **Politique de soutien financier aux organismes à but non lucratif dans le cadre d'activités ponctuelles** » concernant la tenue du Salon communautaire de la Table des organismes communautaires de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement offre une visibilité pour la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC appuie le développement social;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement regroupera de nombreux organismes et partenaires;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la demande de la Table des organismes communautaires de La Haute-Gaspésie et lui

accorde une aide financière au montant de 200\$, lequel montant sera pris dans le poste budgétaire 2110349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7209-09-2011A

Politique de soutien financier aux organismes à but non lucratif dans le cadre d'activités ponctuelles, Tenue du Colloque régional sur l'allaitement

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée au comité consultatif de la « **Politique de soutien financier aux organismes à but non lucratif dans le cadre d'activités ponctuelles** » concernant la tenue du Colloque régional sur l'allaitement par l'organisme Nourrisson-Lait;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement offre une visibilité pour la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le colloque permettra de rejoindre des professionnels de la santé et de nombreux groupes d'entraide;

CONSIDÉRANT QUE la santé est une priorité sur notre territoire;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la demande de Nourrisson-Lait et lui accorde une aide financière au montant de 200\$, lequel montant sera pris dans le poste budgétaire 2110349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7209-09-2011B

Politique de soutien financier aux organismes à but non lucratif dans le cadre d'activités ponctuelles, La Grande Corvée – activité du Centre d'action bénévole

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée au comité consultatif de la « **Politique de soutien financier aux organismes à but non lucratif dans le cadre d'activités ponctuelles** » concernant les activités du Centre d'action bénévole – La Grande Corvée;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole dessert une municipalité de notre MRC, soit Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE les services sont offerts aux personnes les plus démunies de notre communauté;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la demande du Centre d'action bénévole et lui accorde une aide financière au montant de 200\$, lequel montant sera pris dans le poste budgétaire 2110349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RÉFECTION DES ROUTES MUNICIPALES PAR HYDRO-QUEBEC

Les maires échangent sur les travaux de réfection des routes réalisés par Hydro-Québec dans leur municipalité respective.

GESTION DES LOCAUX DE LA MRC

La directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Renée Deschênes, informe le conseil des maires que les locaux occupés par les employés de la CRÉGÎM se libéreront le 1^{er} octobre 2011.

RESOLUTION NUMERO 7210-09-2011

Modification de la liste des comités

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel qui ont eu lieu dernièrement au sien de la MRC au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces mouvements, il y a lieu de modifier la liste des comités de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les modifications apportées à la liste des comités de la MRC.

Qu'une copie de la liste des comités soit déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote A-505.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7211-09-2011

Firme comptable

CONSIDÉRANT QUE certains travaux relatifs à l'administration ne sont pas inclus au contrat avec la firme comptable mandatée par la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Renée Deschênes à engager la somme de 3 000\$ pour des travaux spécifiques et des services de soutien à l'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7212-09-2011

Adhésion à la Fondation Villes et Villages d'art et de patrimoine

CONSIDÉRANT la demande d'adhésion à la Fondation Villes et Villages d'arts et de patrimoine déposée au conseil des maires par l'agent de développement culturel de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} JOVETTE GASSE ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise l'adhésion de l'agent de développement culturel de la MRC de La Haute-Gaspésie à la Fondation Villes et Villages d'art et de patrimoine, au coût de 200\$, lequel montant sera pris dans le poste budgétaire 2702349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7213-09-2011

Désignation de la directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de responsable de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions que la loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est un organisme public en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE désigne la directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Renée Deschênes, responsable de la MRC de La Haute-Gaspésie pour l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7214-09-2011

Désignation de la directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de responsable pour l'application de l'entente avec la SAAQ

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la MRC de La Haute-Gaspésie il est nécessaire que la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « Société ») communique certains renseignements à la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de certaines dispositions du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire que la MRC de La Haute-Gaspésie communique certains renseignements à la Société;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la MRC de La Haute-Gaspésie a signé une entente administrative concernant la communication de renseignements avec la Société le 5 janvier 2005;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 6317-04-2009 du conseil des maires, la MRC de La Haute-Gaspésie a désigné M. Jacques Paquin, directeur général, à titre de responsable des employés désignés;

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de M. Jacques Paquin et à la nomination de M^{me} Renée Deschênes comme directrice générale et secrétaire-trésorière, il y a lieu de la désigner à titre de responsable des employés désignés pour l'application de ladite entente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;
2. que la MRC de La Haute-Gaspésie désigne pour l'application de ladite entente :
 - ↪ M^{me} Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, coordonnatrice de l'entente;
 - ↪ M^{me} Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société;
3. que M^{me} Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, responsable des employés désignés, puisse désigner une ou plusieurs autres personnes qu'elle est chargée d'identifier pour la seconder dans cette tâche ou pour la remplacer en cas d'absence temporaire;
4. que M^{me} Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, soit elle-même autorisée à accéder aux renseignements et, en conséquence,

autorisée à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements;

5. que la MRC de La Haute-Gaspésie demande à la Société de lui transmettre ses correspondances courriel à l'adresse suivante : mrc.haute-gaspesie@globetrotter.net.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7215-09-2011

Signature de l'offre d'aide financière de la CRÉGÎM en vertu du Programme régional de développement de l'agroalimentaire (poursuite du projet agroforestier-volet 4)

CONSIDÉRANT l'offre d'aide financière que la CRÉGÎM a faite à la MRC de La Haute-Gaspésie en vertu du Programme régional de développement de l'agroalimentaire (PRDA) – volet 4;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte de signer une entente avec la CRÉGÎM en vertu du Programme régional de développement de l'agroalimentaire (PRDA) – volet 4;
2. autorise Mme Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, avec la CRÉGÎM, ladite entente et tous les documents relatifs à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7216-09-2011

Appel au conseil arbitral ; décision de la DRHC

CONSIDÉRANT la décision de la Commission relativement à la raison de la perte d'emploi de M. Jacques Paquin au sein de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Renée Deschênes, à poursuivre les démarches d'appel devant le conseil arbitral.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7217-09-2011

Formation Gestion financière municipale

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Renée Deschênes, à la formation Gestion financière municipale offert par la FQM;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette formation est permettre aux élus et aux gestionnaires municipaux de comprendre leurs rôles, leurs obligations et leurs pouvoirs en matière de gestion financière de leur municipalité et de se familiariser avec des pratiques performantes dans la réalisation de leur planification financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Renée Deschênes à assister à la formation Gestion financière municipale qui aura lieu le 17 septembre 2011, à Notre-Dame-du-Portage, au coût de 265\$, taxes en sus, lequel montant sera pris dans le poste budgétaire 2130416.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7218-09-2011

Formation collégiale – programme Officier en sécurité incendie

CONSIDÉRANT la demande du coordonnateur incendie, M. Jasmin Roy, relativement à son inscription aux cours « *Gestion de la prévention et communication écrite* » et « *Gestion administrative* » dans le cadre du *Programme : Officier en sécurité incendie* dispensé par le Service de la formation continue du Cégep de Rimouski;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Renée Deschênes à signer avec le coordonnateur incendie, M. Jasmin Roy, une entente de formation prévoyant le remboursement des frais d'inscription en cas de départ de l'employé dans un délai de 36 mois suivant la date de formation relativement à son inscription aux cours « *Gestion de la prévention et communication écrite* » et « *Gestion administrative* » dans le cadre du *Programme : Officier en sécurité incendie*;
2. autorise l'inscription du coordonnateur incendie, M. Jasmin Roy aux cours « *Gestion de la prévention et communication écrite* » et « *Gestion administrative* » dans le cadre du *Programme : Officier en sécurité incendie* dispensé par le Service de la formation continue du Cégep de Rimouski selon les conditions fixées à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7219-09-2011

Aide financière accordée au Centre Exploramer, conventions à signer avec le MCCCCF et le Centre Exploramer

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie mise énormément sur le tourisme pour assurer son développement économique, social et culturel;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, par le biais de sa résolution numéro 7099-06-2011, a appuyé financièrement le Centre Exploramer pour son exercice financier 2011-2012 pour un montant de 10 000\$ à partir du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) 2011-2012*;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Exploramer a besoin d'un soutien financier additionnel afin de poursuivre sa mission;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCCF) pour le Centre Exploramer;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte de signer une entente avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCCF) pour le financement du Centre Exploramer;
2. autorise Mme Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCCF), tous les documents relatifs à cette entente;
3. autorise Mme Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, avec le Centre Exploramer, une entente et tous

les documents relatifs au financement accordé par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCF).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUIVI CONCERNANT L'ÉLABORATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose, au conseil des maires, un document de travail concernant l'exercice de planification stratégique de la MRC.

PRIORITÉS ADMINISTRATIVES DE LA MRC JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2011

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose, au conseil des maires, la liste des dossiers administratifs prioritaires de la MRC pour l'automne 2011.

RESOLUTION NUMERO 7220-09-2011

Consultation publique du MRNF sur les forêts de proximité

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique sur les orientations relatives à la sélection, à la création et au fonctionnement des forêts de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de la gestion du territoire et de certaines ressources à des communautés locales et autochtones par l'attribution de forêts de proximité est un élément majeur du nouveau régime forestier;

CONSIDÉRANT QUE cette délégation vise à favoriser le développement socioéconomique des communautés qui en auront la gestion;

CONSIDÉRANT QUE suite aux consultations publiques, le ministère de Ressources naturelles et de la Faune rédigera une politique qui établira le concept, les objectifs, le fonctionnement ainsi que les critères de sélection et de délimitation des forêts de proximité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise l'aménagiste, Mme Karine Thériault, à assister à la consultation publique sur les orientations relatives à la sélection, à la création et au fonctionnement des forêts de proximité qui aura lieu le 14 septembre 2011, à 9 h 30, à Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7221-09-2011

Modification de la résolution numéro 6368-06-2009 titrée Pacte rural, frais reliés au poste de la conseillère en développement rural

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 6368-06-2009 titrée *Pacte rural, frais reliés au poste de la conseillère en développement rural*;

CONSIDÉRANT QUE le versement annuel de 50 000\$, autorisé par le conseil des maires de la MRC pour les frais reliés au poste de la conseillère en développement rural pour les années 2009-2010-2011, inclue une somme réservée par la MAMROT qui ne peut être qu'affectée au salaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE remplace la résolution numéro 6368-06-2009 titrée *Pacte rural, frais reliés au poste de la conseillère en développement rural* par ce qui suit :

Autorise le versement d'un montant total de 70 415\$ pour les années 2009, 2010 et 2011 au CLD de La Haute-Gaspésie pour assumer les frais reliés au poste de la conseillère en développement rural, lequel montant sera prélevé de la manière suivante :

- 23 993\$ dans le budget du Pacte rural régional 2009-2010 pour l'année 2009;
- 23 471\$ dans le budget du Pacte rural régional 2010-2011 pour l'année 2010;
- 22 941 \$dans le budget du Pacte rural régional 2011-2012 pour l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7221-09-2011A

Pacte rural, frais reliés au poste de la conseillère en développement rural

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le versement d'un montant total de 94 243\$ pour les années 2012, 2013 et 2014 au CLD de La Haute-Gaspésie pour assumer les frais reliés au poste de la conseillère en développement rural, lequel montant sera pris de la manière suivante :

- 47 397\$ puisé dans le budget du Pacte rural régional 2012-2013;
- 46 846\$ puisé dans le budget du Pacte rural régional 2013-2014

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7222-09-2011

Prolongation de la durée de la prestation de travail des préventionnistes de l'est

CONSIDÉRANT QU'il y a un surplus de travail relativement à la prévention incendie dans le secteur est de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la demande de prolongation de la durée de la prestation de travail des préventionnistes de l'est est d'une semaine;

CONSIDÉRANT QUE le budget des pompiers préventionnistes permet cette prolongation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise la prolongation de la durée de la prestation de travail des préventionnistes de l'est pour une semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7223-09-2011

Aide financière du MAMROT (FISR) pour la diversification économique par la prospection et le recrutement – entente à signer avec le CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire confier au CLD de La Haute-Gaspésie la gestion administrative de l'enveloppe budgétaire du *Fonds d'intervention stratégique régional (FISR)* pour la portion concernant le projet « *Diversification économique* »;

CONSIDÉRANT QUE le montant alloué par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour le projet « *Diversification économique* » s'élève à 16 000\$ et que le coût total du projet est estimé à 18 090\$;

CONSIDÉRANT QUE le CLD s'engage à fournir la somme de 2 090\$ comme mise de fonds;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre avec la mission du CLD puisqu'il consiste à faire de la prospection économique et du recrutement d'entreprises;

CONSIDÉRANT QUE ce projet doit être complété avant le 30 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE le CLD est favorable au mode de fonctionnement proposé par la MRC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. confie au CLD de La Haute-Gaspésie la gestion administrative de l'enveloppe budgétaire du *Fonds d'intervention stratégique régional (FISR)* pour la portion concernant le projet « *Diversification économique* »;
2. autorise M^{me} Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, avec le CLD, une entente et tous autres documents relatifs à la gestion administrative de l'enveloppe budgétaire du *Fonds d'intervention stratégique régional (FISR)* pour la portion concernant le projet « *Diversification économique* » et au transfert des sommes prévues à ce titre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7224-09-2011

Avis d'intervention du MRNF (Hydro-Québec) – Projet de ligne entre les postes Goémons et Cap-Chat

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relativement aux interventions gouvernementales projetées sur les territoires des municipalités régionales de comté;

CONSIDÉRANT la réception, le 11 août 2011, de l'avis d'intervention signifié par la ministre responsable, M^{me} Nathalie Normandeau, décrivant les travaux de reconstruction de la ligne de transport d'énergie électrique entre les postes Goémon et Cap-Chat réalisés par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'avis d'intervention vise à obtenir un avis de conformité aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. avise le ministre responsable, M. Clément Gignac, que le projet de reconstruction de la ligne de transport d'énergie électrique entre les postes Goémon et Cap-Chat ne contrevient pas aux dispositions du schéma d'aménagement en vigueur;
2. déplore que les travaux, visés par l'avis d'intervention, aient été réalisés avant l'obtention de l'avis de conformité de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7225-09-2011

Demande de certification de conformité – règlement 11-736 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le Règlement 11-736 intitulé « Amendement au Règlement de zonage numéro 04-620 – ajout d'un usage dans la zone Eaf.123 » de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit donner son avis de conformité au règlement en regard des objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE déclare conforme à son schéma d'aménagement, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*, le Règlement 11-736 intitulé « Amendement au Règlement de zonage numéro 04-620 – ajout d'un usage dans la zone Eaf.123 » de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7226-09-2011

Demande de certificat de conformité – règlement 161-2011 de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 161-2011 modifiant le règlement de lotissement numéro 79-92 de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit donner son avis de conformité au règlement en regard des objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE déclare conforme à son schéma d'aménagement, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*, le Règlement numéro 161-2011 modifiant le règlement de lotissement numéro 79-92 de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Le conseil des maires mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière pour préparer une lettre de remerciements adressée à M^{me} Nathalie Normandeau.

PROGRAMMES S.H.Q.

CORRESPONDANCE

Aucune.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RESOLUTION NUMERO 7227-09-2011

Formation relative au programme d'adaptation de domicile (PAD)

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'inscription du chargé de projet des programmes SHQ, M. Dan Michel Lévesque, à la formation relative au programme d'adaptation de domicile (PAD);

CONSIDÉRANT QUE dans l'exercice de ses fonctions cette formation est indispensable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le chargé de projet des programmes SHQ, M. Dan Michel Lévesque, à assister à la formation relative au programme d'adaptation de domicile qui aura lieu le 22 septembre 2011, à Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

ENFOUISSEMENT SANITAIRE

CORRESPONDANCE

RESOLUTION NUMERO 7228-09-2011

Association du cancer de l'Est du Québec – Autorisation cueillette d'outils à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT la demande de récupération des outils à batterie ou électriques faite par l'Association du cancer de l'Est du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces outils seront recueillis à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts par l'équipe de Ondine inc. (Réparation Yves Proulx);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire et l'équipe de Ondine inc. redonneront une nouvelle vie à ces outils en les remettant en fonction et en les revendant dans son commerce;

CONSIDÉRANT QUE tous les profits découlant de ces ventes seront remis, sous forme de dons, à l'Association du cancer de l'Est du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise Ondine inc. (Réparation Yves Proulx) à recueillir les outils à batteries ou électriques déposés à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RECYC-QUÉBEC, MODIFICATION AU RÉGIME DE COMPENSATION POUR LA CUEILLETTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Le conseil des maires est informé des modifications apportées au régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables suite à l'adoption du projet de loi 88.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

OPINION JURIDIQUE CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS, MATIÈRES RECYCLABLES, MATIÈRES ORGANIQUES ET ENCOMBRANTS 2009-2015

Le point *Opinion juridique contrat de collecte et transport des déchets, matières recyclables, matières organiques et encombrants 2009-2014* est remis à une séance ultérieure.

RESOLUTION NUMERO 7229-09-2011

Embauche d'un agent de sensibilisation aux matières putrescibles, FADT 2010-2011

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie entreprendra la sensibilisation aux matières putrescibles sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE engage M^{me} Guylaine Vallée comme agente de sensibilisation aux matières putrescibles dans le cadre du Fonds d'aide au développement des territoires (FADT) 2010-2011. Le projet, d'une durée de 16 semaines, à raison de 40 heures par semaines, a débuté le 22 août et se terminera le 9 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE CORRECTION RÉALISÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

M. Christian Pelletier, responsable de la gestion des matières résiduelles et du développement durable, informe le conseil des maires que relativement à la résolution 7172-07-2011 adoptée le 11 juillet 2011, les travaux de préparation du terrain au lieu d'enfouissement sanitaire ont été complétés. L'ensemencement hydraulique sera fait par l'entreprise Maurice Bélanger paysagiste inc. au coût de 0.40\$/m² et débutera sous peu. Ces travaux seront suivis par le dépôt, au Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs, du rapport final des travaux de fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire.

DONNÉES FINANCIÈRES 2010 POUR LE POSTE BUDGÉTAIRE HYGIÈNE DU MILIEU

La directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Renée Deschênes, donne, au conseil des maires, des informations relatives aux données financières 2010 pour le poste budgétaire *Hygiène du milieu*.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Paul-Hébert Bernatchez, il est résolu de lever la séance à 20 h 35.

Judes Landry,
Préfet suppléant

Renée Deschênes,
Directrice générale et secrétaire-trésorière